

Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP)

FICHE TECHNIQUE

Synthèse Résultats & Cibles atteints Septembre 2009 – Juin 2015

Préambule: La présente fiche fait le point des résultats et des cibles atteints par le Projet TRIDOM de Conservation de la biodiversité transfrontalière, dont le lancement avait eu lieu en septembre 2009 et la phase de clôture officielle s'achève à la fin de ce mois de juin 2015. Cependant l'élaboration des manuels pour la capitalisation des expériences du terrain au partage, du rapport PIR/FEM 2014-2015 et du rapport final du projet s'achèvera à la fin du mois d'août 2015.

1 Application de la Loi au-delà des frontières nationales, en matière de lutte anti-braconnage

- a) Sensibilisation et mise en réseau des autorités politico-administratives des préfectures de:
 - Dja-Lobo et Haut Gngong au Cameroun ;
 - Sangha et Cuvette Ouest au Congo ;
 - Makokou et Minvoul au Gabon.

- b) Mise en place une base de données SIG domiciliés dans les ministères de tutelle, alimentées à travers un dispositif spatio-temporel de suivi : Lutte Anti-Braconnage, Ecologique et socio-économique en vue de faciliter la prise de décision à divers niveaux de gestion. Cet outil dispose les possibilités de communiquer saisonnièrement dans les bandes transfrontalières de 30Km de chaque coté des frontières, la localisation des tendances sur :
 - La corrélation entre les hots spots du braconnage, les zones de concentration des grands mammifères et la localisation des points de traversées des frontières des pays par les grands mammifères et les braconniers;
 - La probabilité d'observation quantitatives et qualitatives des éléphants et des gorilles dans et autour des 17 blocs (pilote) de clairières de prédilection, mise en surveillance communautaire ;
 - La phénologie simple des espèces de plantes les plus appréciées, autour des blocs de clairières en surveillance continue ;
 - La reconnaissance cartographique et détermination du degré d'utilisation du réseau des corridors de migrations des grands mammifères ;
 - L'observation de la faune aquatique dans les segments de cours d'eaux de la haute Ivindo et du Moyen Dja.
 - L'analyse croisée des tendances d'observations des Grands Mammifères dans les Aires Protégées et les corridors clés du noyau central de la TRIDOM.

- c) Sensibilisation, mise en réseau et équipement en outil informatique et de communication (internet et Thuraya), des tribunaux de :
 - Djoum au Cameroun ;
 - Makokou au Gabon ;
 - Ouesso au Congo.

- d) Mise en place et fonctionnement au niveau des pays et au niveau transfrontalier, des comités mixtes de suivi du contentieux de la faune sauvage, regroupant :
- Les administrations ;
 - La force de sécurité publique ;
 - Les ONG d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage ;
 - Les Bureaux INTERPOL.
- e) Mise en place d'un protocole d'accord Lutte Anti-braconnage instituant:
- Les champs d'actions: LAB (bande 20Km), Ecologique (bande 30km) de chaque coté des frontières communes ;
 - La Brigade Lutte Anti-Braconnage transfrontalière, animée par une Unité de Concertation des Conservateurs (UCC) ;
 - Le Poste TRIDOM de surveillance continue situé au point d'intersection des frontières des trois Etats Parties et ses démembrements situés le long des bandes transfrontalières.
- f) Renforcement des capacités de 90 Eco gardes et Eco moniteurs, des Etats Parties d'une part en matière de collecte de données et de navigation sur le terrain et d'autre part en matériels roulant, navigant, navigation, communication, informatique, uniformes et autres.
- g) Lancement officiel des patrouilles transfrontalières binationales depuis le mois de juillet 2013, ponctué par une opération d'envergure dite « Haut Ivindo de l'INTERPOL » en novembre 2014, déclencheur du processus d'interpellation des commanditaires et de reconstitution des maillons transfrontaliers de la chaîne du braconnage.
- h) Construction et équipement du Poste LAB TRIDOM d'une capacité d'accueil de 36 Eco gardes issues des Etats Parties. (voir liste en annexe).

2. Aménagement de 17 terroirs villageois clés pour la gestion participative de la faune sauvage en vue de la réduction du braconnage.

- a) Mise en place d'une composante surveillance Communautaire des blocs de clairières adjacents aux terroirs villageois avec cinq effets ciblés :
- Protection (de facto à cause de la présence quasi permanente sur les sites);
 - Dynamique Ecologique (Recolonisation clairière par GM et rétablissement des corridors) ;
 - Socio –économique (Développement à terme d'un écotourisme chez l'habitant) ;
 - Socioculturelle (considération faune sauvage ressource financière au lieu de alimentaire) ;
 - Recherche Appliquée (Suivi de la dynamique des populations des Grands Mammifères).

NB :

En vue de permettre le déclenchement du tourisme communautaire en perspective dans les blocs de clairières de l'interzone en surveillance, la nouvelle phase du Projet TRIDOM prévoit:

- L'octroi des subventions pour appui à l'installation des miradors et éco-Lodge dans les 17 terroirs villageois pilotes en gestion;
- L'obtention, en conformité avec CITES des quotas communautaires d'exportation des perroquets à prélever dans les clairières à perroquets en surveillance communautaire.

- b) Composante Reconversion/Dénonciation des braconniers et assimilés

Mise en place d'une approche innovante visant à la réduction du grand braconnage, à travers l'appui à la réhabilitation et ou au renforcement des activités génératrices de revenus (AGR), des leaders de l'économie verte dans les terroirs villageois stratégiques, acceptant d'engager en joint de venture, la main d'œuvre issue des membres de l'Association pour la Reconversion sociale des braconniers et assimilés du paysage TRIDOM (ARBRAT).

Pour ce faire les actions ci-dessous sont menées:

- Identification participative des leaders de l'économie villageois et des activités génératrices de revenus (AGR) adaptées en milieu forestier et compatibles à la conservation de la biodiversité ;
- Recensement des braconniers et assimilés, avec enrôlement dans l'Association pour la reconversion sociale des braconniers et assimilés (ARBRAT) créée pour la circonstance avec l'appui du Projet TRIDOM, pour servir de Banque de main d'œuvre prioritaire au développement des AGR ;

- Signature des Grants d'appui unique pour le développement des AGR ;
- Recensement et motivation des courtiers pour la transformation et la commercialisation des produits
- Plan simple suivi de la pression de la chasse (Rendement = effort de chasse) ;
- Plan simple suivi de la pression de l'agriculture (Rendement= gestion des jachères et lutte contre l'agriculture itinérante sur brûlis)
- Plan suivie de la reconversion et de la dénonciation des cibles du grand braconnage.

NB: Cibles atteints:

- Soixante quatre (64) fermiers/pêcheurs/cueilleurs de dix huit (18) villages: Cameroun, Congo et Gabon ont bénéficié appui Projet TRIDOM pour développement des filières AGR (cacao-culture, pêcheries, Produit forestiers non ligneux) ;
- Deux cent dix huit (218) braconniers sont en voix de reconversion dans les fermes des leaders de l'économie villageoise sus cités.

3. Elaboration Plan consensuel d'Intégration des corridors de migrations des éléphants dans les plans nationaux d'affectations des terres des Etats parties.

- Mise en place et fonctionnement au niveau des pays et au niveau transfrontalier, des équipes de concertation des experts multisectoriels ;
- Identification participative des corridors clés aux niveaux des segments nationaux et transfrontaliers;
- Mesures d'aménagement relatives aux usages superposés compatible et incompatible;
- Contributions pour le maintien et/ou la restauration des corridors par les concessionnaires, les communautés locales et autres acteurs ;
- Atlas des figures portant sur les différents usages d'occupation des terres;
- Signature Protocole d'accord relatif audit plan consensuel par les Etats Parties.
- Arrimage du macro zonage du paysage TRIDOM à la nomenclature Réserve de Biosphère Transfrontalière MAB de l'UNESCO, en vue de faire déclencher le processus d'obtention du statut de Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT/UNESCO).

4. Mise en place Modèle Partenariat Public –Privé et valorisation concessions touristique au Parc National d'Odzala-Kokoua au Congo

- Identification et mise en place plan simple de surveillance de surveillance continue des clairières clés ;
- Identification des partenaires et mise en contact avec les administrations de tutelle;
- Signature Accord partenariat Public –Privé de 25 ans renouvelable entre le Gouvernement du Congo et African Park Network pour la gestion du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK);
- Signature entre le Gouvernement du Congo et la société Congo-Conservation- Society d'une convention d'exploitation écotouristique de 25 ans renouvelable, portant attribution de huit (8) concessions dans et en périphérie du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK); avec 5% du chiffre d'affaire alimentant un fond de développement villageois.

5. Elaboration mesures suggérées en vue du renforcement des Contributions des concessions extractives à la conservation de la biodiversité

Renforcement des règles opérationnelles existantes dans l'exploitation des concessions extractives et assimilées, situées dans le noyau central et les bandes transfrontalières de la TRIDOM ainsi qu'il suit :

- Identification les zones de haute valeur de conservation, des couloirs de migrations des grands mammifères et des sites de développement d'orpaillage artisanal ;
- Appuyer le développement des activités génératrices de revenus (AGR) dans les terroirs villageois de proximité;
- Appuyer à la surveillance communautaire de proximité des blocs de clairières clés pour le maintien et ou le rétablissement des corridors de migrations des grands mammifères ;
- Appuyer à la lutte anti-braconnage de proximité à travers les (USLAB) et ou les opérations coup de point de l'administration de tutelle ;
- Introduire le modèle d'exploitation offshore avec restauration;
- Introduire des brigades canines dans la lutte anti-braconnage sur les routes de grandes portées;
- Respecter le principe du rendement maximum et soutenu (transformation plus poussée des ressources naturelles);
- Respecter les normes internationales adaptées à chaque extraction spécifique.

6. Création séries de conservation et zone d'intérêt cynégétique communautaire au Congo

- Zone de chasse communautaire de Yengo –Mohali à cheval dans les départements de la Sangha et de la Cuvette ;
- Série de conservation de Messok-Dja à cheval dans les UFA Tala-Tala et Jua-Ikié dans le département de la Sangha;
- Série de conservation pour habituation de gorilles de plaine de l'Ouest de Ndzéhi dans l'UFA Kellé-Mbomo dans le département de la Cuvette Ouest.

7. Détermination Coûts récurrents et pistes locales de financement durable

Les couts récurrents de la surveillance continue et les pistes locales de financement durable ont été déterminés. En effet, le cout annuel pour le maintien de l'appui aux activités transfrontalières en cours s'élève 1,8 million USD, tandis 2,8 millions USD serait utile pour une couverture idéale, dont un investissement de 1,6 million USD pour l'appui à la mise en place d'une infrastructure minimale au développement de l'écotourisme communautaire. Ces couts récurrents constituent une bonne base d'orientation pour la conduite des activités dans le noyau central et les bandes transfrontalières du Paysage. Aussi l'identification du secteur privé de proximité, prédisposé à contribuer au cofinancement à court et moyen terme d'appui aux activités de lutte anti-braconnage et de développement des activités génératrices de revenus en faveur des populations riveraines, va permettre une meilleure couverture des hots spots du grand braconnage. Par ailleurs les conclusions relatives à l'exploration des pistes locales de financement durable à travers les usines de fabrication des cartouches de chasse, de brasserie des bières portant des étiquètes des espèces de faune sauvage, de production d'énergie hydro-électrique et d'embouteillage d'eaux minérale, pourront enrichir le Projet GEF sur les mécanismes de financement durable des aires protégées dans cinq pays du Bassin du Congo dont ceux du Paysage TRIDOM.

Conclusion

Au regard de ce qui précède, la clôture du Projet TRIDOM, ce 30 juin 2015, est ponctuée par l'établissement des structures, rôles et fonctionnement des cibles prévus, pour l'atteinte de son objectif spécifique, qu'est la préservation des fonctions et la connectivité écologique en vue d'assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées, à travers un aménagement intégré, durable et participatif dans l'interzone entre les aires protégées.

Par contre le démarrage très tardif des activités de terrain en juillet 2013, n'a pas permis une appropriation conséquente des résultats par les bénéficiaires et les autres parties prenantes. A cet effet, la minimisation de la soudure, précédent le début du nouveau projet en construction, devrait s'accompagner de la reprise des activités indispensables, arrêtées à la fin de la phase opérationnelle.

Pour très respectueuse fiche.

Fait à Yaoundé, le 22 juin 2015

Le Coordonateur Régional ai.
Projet TRIDOM

Bourges DJONI DJIMBI